



Recommandation 4

« Que le gouvernement fédéral défende énergiquement les dispositions de traitement spécial et différencié pour les pays en développement, qui accordent à ces derniers des délais plus long pour la mise en oeuvre des ententes de l'OMC et que, lorsqu'il défendra cette position à l'OMC, il favorise en outre l'établissement de règles claires et équitables concernant la façon dont sera déterminé le droit à ce traitement, afin que les pays ne puissent pas s'en prévaloir sans que cela soit justifié. »

Le gouvernement approuve en principe la recommandation concernant la défense du traitement spécial et différencié pour les pays en développement et il examinera les diverses dispositions plutôt que de porter toute son attention sur une seule. Le gouvernement adhère toujours au principe du traitement spécial et différentiel (S&D) à l'OMC et préconise activement un examen approfondi de cette question. L'objectif est de s'assurer que les dispositions de traitement spécial et différencié soient pertinentes, afin de déterminer quelles dispositions sont les plus utiles pour les pays en développement et de trouver un moyen de les rendre plus efficaces. Cette démarche implique un examen des diverses dispositions dans le but de déterminer lesquelles ont une incidence positive reconnue sur le développement et les critères d'admissibilité au traitement spécial.

Recommandation 5

« Que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file dans la prestation aux pays en développement d'une assistance technique liée au commerce et que, dans le but de trouver le meilleur moyen de le faire, il s'engage également à accroître sa contribution aux programmes de renforcement des capacités. »

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI) coordonnent leurs efforts avec d'autres ministères fédéraux afin de dispenser une assistance technique liée au commerce et de renforcer les capacités de façon plus efficace. On s'efforce actuellement de regrouper de l'information sur les divers services d'assistance offerts par le gouvernement fédéral dans une base de données accessible à tous les membres de l'OMC. L'objectif est d'offrir une assistance technique plus ciblée dans le cadre de l'OMC, avec le concours d'autres organismes internationaux et donateurs étrangers. Le Canada a versé une contribution de 1 million \$ au Fonds global d'affectation spéciale et une de 300 000 \$ à l'Institut de formation de l'OMC.

